



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14406</b>	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( Horizons et apparentés - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> >cours d'eau, étangs et lacs	<b>Tête d'analyse</b> >Vidanges des biefs du canal du Midi	<b>Analyse</b> > Vidanges des biefs du canal du Midi.
Question publiée au JO le : <b>23/01/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les vidanges des biefs en Occitanie, sur le canal du Midi. Si certains départements subissent de lourdes crues, d'autres, notamment ceux traversés par le canal du Midi, subissent une sécheresse récurrente. Alors que début 2023, l'ouverture à la navigation du canal a été retardée par manque d'eau et qu'à la fin de cette même saison, sa fermeture a été avancée dans un souci d'économie d'eau pour 2024, certains utilisateurs s'inquiètent de l'impact de ces opérations de vidanges sur les réserves actuelles. À cette époque où chaque litre d'eau compte et qu'un recours à l'eau potable a parfois été nécessaire pour réactiver la navigation dans certains départements, ces vidanges suscitent des questionnements. Interpellé par des citoyens inquiets du devenir de la navigation et plus exactement du possible manque à venir de ces volumes d'eau utilisés lors des vidanges entre deux écluses, M. le député souhaiterait connaître les modalités de ces opérations et savoir si des alternatives, plus économes en eau, comme la technique des batardeaux permettant de réduire la section de canal vidée de son eau, sont envisagées.